

Cette Formation spécialisée avait pour ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 (pour avis) ;
2. Présentation de la note d'orientations ministérielles 2025 (pour information) ;
3. Présentation du budget 2025 et examens des demandes de financement (pour avis) ;
4. Présentation des indicateurs du tableau de veille sociale (TBVS) (pour information) ;
5. Modalités et calendrier de la campagne DUERP 2025 (pour information) ;
6. Projet de sécurisation de l'accueil du site de Péronne (pour avis) ;
7. Projet d'installation de la Wifi sur les sites d'Abbeville et de Péronne (pour avis) ;
8. Présentation du rapport d'activité 2024 du médecin de prévention (pour information) ;
9. Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;
10. Programmation de visites de services par la formation spécialisée (pour avis) ;
11. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL-FS (cf. articles 32 et 39 du RI) (pour information) ;
12. Questions diverses

Vous pouvez lire notre déclaration liminaire : [ICI](#)

Réponse aux différentes déclarations liminaires

Sans entrer dans le détail de nos revendications, la Présidente de la séance qui est aussi la Directrice de la DDFIP 80 a pris note de celles-ci et des problématiques soulevées, notamment en termes de pouvoir d'achat. Néanmoins elle relève une augmentation de 7 % la masse salariale de la fonction publique, ce qui lui fait dire que nous ne sommes pas dans un cadre austéritaire et que les effectifs sont conséquents et en adéquation avec les charges de travail.

D'ores et déjà, la CGT Finances Publiques a émis l'hypothèse d'une hausse de la masse salariale notamment en raison de l'augmentation indécente de la rémunération des administrateurs de tout corps ayant intégré le nouveau corps des administrateurs d'État et du statut de CSA (chef de services administratifs), lui faisant remarquer une augmentation inégale des traitements au sein de la fonction publique. La CGT Finances Publiques a également rappelé que les fonctionnaires ne se résumaient pas à une charge dans un bilan comptable mais qu'ils étaient indispensables au fonctionnement des services publics.

S'agissant de cette question récurrente portant sur l'excès de dépenses publiques, la CGT Finances Publiques continuera à apporter un éclairage circonstancié et argumenté afin de remettre en cause ce discours permanent livré par les élites dont la directrice se fait ici l'écho.

La directrice remercie et souligne la qualité du rapport établi par le médecin du travail qui pourra tenir lieu de débats.

Elle se réjouit par ailleurs des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'observatoire. Elle souligne une participation en hausse.

Elle met également en exergue les problématiques liées à la santé mentale, sujet éminemment sensible qui doit faire l'objet d'une attention particulière. Les managers et les agents seront la cible de communications à cet effet. Elle souligne cependant, que ces problématiques relèvent plus globalement de problématiques sociétales.

Pour la CGT Finances Publiques 80, il importait, par cette déclaration, de mettre en avant une lecture critique des résultats de l'observatoire et de souligner à nouveau l'indécence des déséquilibres croissants en matière de revenus et des anomalies qui en résulte en matière de partage des richesses produites dans le pays. Il s'agissait aussi de souligner que l'apparition des risques en santé mentale trouvait également son origine dans la politique des gouvernements successifs qui ont cassé les fonctionnaires en réduisant drastiquement le nombre d'emplois.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025 (pour avis)

S'agissant du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025, ce document reprenant l'essentiel des précédents débats, il n'y a pas de difficulté à ce qu'il fasse l'objet d'une approbation. L'ensemble des représentants du personnel valide donc ce document

Présentation de la note d'orientations ministérielles 2025 (pour information)

Une présentation de cette note a été faite par l'ISST, elle reprend pour l'essentiel la « Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026 », dont vous trouverez une copie ci-dessous¹

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, ce document de travail est intéressant, encore faut-il qu'il en soit fait une large communication et aux agents et que les directions s'en emparent. Enfin, on regrettera encore une fois la dichotomie entre les bonnes intentions affichées et les moyens alloués. Pour mémoire le budget FS est amputé de 9 993 € par rapport à l'année précédente, soit une baisse en drastique de 11,6 % hors inflation. Le budget passant de 86 359 € à 76 366 €.

Présentation du budget 2025 et examens des demandes de financement (pour avis)

Ce budget en baisse comme souligné précédemment va permettre de financer des formations et des aménagements de locaux ou bien encore et d'acquérir des matériels pour améliorer les conditions de sécurité et de vie au travail des agents.

Sans être exhaustif, il est prévu de financer en totalité ou en partie :

- un transpalette électrique pour le CFP de Rollin (financement à concurrence de 50%)
- une batterie complémentaire pour l'outillage de jardinage financé en 2024 par le CSAL-FS ;
- la pose de dalles de faux plafond phoniques pour le SGC de Poix de Picardie
- l'acquisition de bureaux réglables en hauteur pour le CFP de Péronne.
- des consultations avec la psychologue ;
- l'animation de formations (cf catalogue et courriels qui seront adressés aux agents)

Quelques nouveautés :

- L'adhésion de la DDFIP 80 à la Mobilit'hèque : prêts jusqu'à deux mois d'équipements ergonomiques et de lutte contre la sédentarité ;
- Un marché national Qualisocial de prise en charge psychologique : démarche collective et / ou individuelle des agents
-

La CGT Finances Publiques 80, déplore la baisse du budget en décalage avec les ambitions affichées.

¹ <https://monalize.alize.finances.rie.gouv.fr/files/live/sites/Alize/files/contributed/Accueil/Ressources/Ressources%20SST/NotedOrientationsministerielles20252026signeeSG.pdf>

Présentation des indicateurs du tableau de veille sociale (TBVS) (pour information)

Il est fait remarqué que l'indicateur sur le télétravail n'est pas significatif. Pas de mise en perspective, temps, grades des agents.

La CGT Finances Publiques a également rappelé que les refus de télétravail n'étaient pas suffisamment comptabilisés puisque les encadrants ont tendance à refuser oralement la demande, décourageant ainsi l'agent à le poser et à avoir un refus motivé et tracé.

Une interprétation de l'indicateur 3 portant l'alimentation des CET mériterait d'être faite (perte de pouvoir d'achat compensée par la monétisation de jours issus du CET, agent fatigué prêt à cumuler des jours sur leur CET pour devancer leur départ à la retraite!).

La CGT Finances Publiques a fait remarquer le taux élevé d'arrêt maladie de courtes durées au sein du PCRP, un autre indice de la dégradation des conditions de travail et de l'ambiance....

Elle a également souligné qu'une marge de progrès existait dans le traitement des fiches de signalement interne... (Autre point à l'ordre du jour).

La CGT Finances Publiques, en examinant le taux de couverture des emplois, a fait part de son étonnement quant à l'absence de publication de fiches de postes pour la brigade départementale de vérification. En effet, si elle voit son effectif monter à 11 vérificateurs avec l'arrivée de deux inspecteurs stagiaires, il est prévu au TAGERFiP qu'elle soit dimensionnée pour 13 vérificateurs.

En réponse, la directrice a indiqué qu'il s'agissait d'une volonté de la direction de ne pas surcharger le chef de service et argué qu'il était compliqué de supprimer des postes en contrôle fiscal.

La CGT Finances Publiques a souligné que la décision de fusionner deux brigades (deux brigades ont été fusionnées en 2021) était donc inopportune. Elle a également mis en évidence les problématiques de cadencement des travaux de la brigade qui impactent l'activité des nouveaux vérificateurs mais également ceux déjà en poste. La CGT Finances Publiques a insisté sur la nécessité pour le chef de brigade de disposer de fiche de programmation en stock pour qu'il puisse satisfaire les besoins de dossiers des vérificateurs dans des délais compatibles avec l'activité normale d'une brigade départementale de vérification... ce qui amoindrirait les pressions de fin d'année pour rendre le programme.

La direction ambitionne de produire un rapport social 80 à l'instar de ce qui peut se faire pour la DGFiP ;

Modalités et calendrier de la campagne DUERP 2025 (pour information)

La procédure est allégée cette année. Il est renvoyé à la note n° 9 de la direction disponible à l'adresse suivante :

- https://dfp800.monulysse.dgfip/jcms/4936354_JNewsArticle/notes-departementales-2025

Projet de sécurisation de l'accueil du site de Péronne (pour avis)

Le box situé à côté de celui de la MSA ne respecte pas un certain nombre de règle de sécurité à respecter dans la conception des espaces d'accueil.

Le projet consiste donc en la création d'un box qui réponde à ces règles au sein même du SIP.

Après présentation du projet, l'ensemble des organisations syndicales l'ont approuvé à l'unanimité.

Projet d'installation de la Wifi sur les sites d'Abbeville et de Péronne (pour avis)

Après avoir interrogé le médecin de prévention notamment sur l'impact de cette installation sur les personnes électrosensibles ou porteurs d'un dispositif médical, la CGT Finances Publiques a émis un avis favorable.

Le projet a été adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activité 2024 du médecin de prévention (pour information)

Tout d'horizon de l'activité de la nouvelle médecin du travail ce rapport pointe notamment de manière circonstanciée la montée du stress au sein des services et le mal être qui résulte pour partie d'une charge de travail accrue et des méthodes ou « non méthodes » de management.

La CGT Finances Publiques de la Somme remercie le docteur Sahnoune pour la qualité de ce rapport.

En aparté, on relève que désormais les mots management, managers, sans être véritablement définis sont devenus des poncifs éculés, employés à l'unisson par les services de direction en leitmotiv. Nos cadres doivent d'ailleurs être formés ou déformés pour faire valoir ce que de droit ! Tout cela est-il bien sérieux...

Examen des registres SST, accidents de service et fiches de signalement (pour information) ;

1/ S'agissant du projet de réaménagement des services de la DAJ.

Après lecture du rapport de l'ISST, il est fait remarquer que ce projet qui résulte de la mise en place de la TOIP va agglutiner 6 rédacteurs dans deux espaces de travail réduits ce qui aura pour conséquence de détériorer de manière notable les conditions de vie au travail de ces personnels.

Outre la nature du travail des rédacteurs qui se prête difficilement à une telle densification, il est fait remarquer que deux collègues pourront continuer à bénéficier d'un bureau individuel.

Par ailleurs, sur la méthode, il a été rappelé en séance que la note d'orientations ministérielles 2025 préconise « ***l'association des agents et la prise en compte de leurs conditions de travail, le plus en amont possible, à l'occasion de la mise en oeuvre de projets de transformation et de réorganisation constituent également un levier important de prévention des risques professionnels, notamment des risques psychosociaux.*** »

Organiser, avec les équipes, des espaces de discussion sur l'organisation et les conditions de travail s'inscrit dans une démarche de prévention et contribue à préserver le sens donné au travail. Le guide élaboré avec l'ANACT fournit les outils pour mettre en place ces espaces avec les équipes de travail. [...] Ainsi, dans le cadre des nouveaux aménagements des espaces de travail, de l'environnement et des nouveaux modes d'organisation du travail, il est rappelé l'importance de mener une concertation locale au sein du dialogue social. Ainsi une réflexion commune sur la nature et l'ampleur des modifications ou des impacts CVT doit être menée. La prise en compte de la SSCT dans la conduite de projets importants de réorganisation doit être garantie pour prévenir les conséquences sur la santé et les conditions de travail des agents. Le recensement des risques professionnels doit tenir compte de ce contexte, notamment lors des échanges avec les agents lors des « campagnes pleines ».

Les commentaires en italique mentionnés en gras ci-dessus sont extraits de la note d'orientation élaborée par le secrétariat général.

Force est de constater que rien de tel n'a été déployé en la circonstance. Pour aider la direction qui semble mal informé, on peut utilement lui suggérer pour l'avenir de s'emparer du « kit ministériel » sur les espaces

de travail, en cours d'élaboration par le SG (SIEP et le pôle ergonome de SRH3), lequel permettra de définir certaines notions-clés et d'identifier les enjeux et réflexions à mener en amont des projets d'aménagement, en plaçant l'organisation du travail et les usages au centre des réflexions.

En espérant, que la direction infléchisse ce projet d'aménagement déraisonnable, la CGT Finances Publiques 80 rappelle qu'en la matière c'est en mettant l'humain au cœur des projets de réorganisation que l'on obtient l'assentiment des agents ; en prenant soin d'eux et de leurs besoins.
2/ L'examen des fiches de signalement.

2/ Fiches de signalement externes : (Rappel : faits impliquant un agent et des tiers à l'administration).

Compte tenu de la nature des faits dont ont été victimes les agents ayant réalisé un signalement (insulte, injure, menace,), la direction a transmis, pour chaque signalement, une dénonciation de ces faits au procureur de la République en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

3/ Fiches de signalement internes : (Rappel : Faits impliquant des agents de la DGFIP).

Six fiches de signalement internes étaient à l'ordre du jour dont 5 fiches émanent d'un seul et même service et mettant en cause le comportement managérial inapproprié de l'encadrant (e) .

La CGT Finances Publiques est intervenue pour mettre en évidence un traitement de la direction tendant à minimiser les signalements réalisés par les cinq agents :

- La direction a procédé à une clôture de ces signalements sans contacter les agents concernés ni les informer des mesures prises.
 - La direction n'a pas répondu au courrier de la CGT Finances Publiques rappelant les multiples interventions réalisées auprès de celle-ci pour souligner la dégradation des conditions de travail et de la santé des agents de ce service.
 - la direction a condensé les 5 fiches de signalement en une ligne (au lieu de 5 – une ligne par fiche) dans le tableau récapitulatif communiqué aux représentants du personnel pour préparer la séance et ce sans préciser le nombre de signalements (se contentant d'indiquer « plusieurs » ; pour la CGT, « plusieurs », cela commence à deux...), le degré de ressenti de l'agent.
- L'intervention de la CGT Finances Publiques, dont un élu est secrétaire de la Formation Spécialisée, a permis la correction de ce tableau.
- Dans ce même tableau, même après correction, les faits étaient incomplets et donc édulcorés.

La direction s'est défendue en prétendant, dans un premier temps, que les agents avaient été reçus par les responsables de divisions (métier et RH), ce qu'a contesté la CGT Finances Publiques. La directrice a donc assuré qu'à l'avenir, cela ne se reproduirait plus. Elle a contesté toute volonté de minimiser les faits et souligné que la situation devrait s'améliorer compte tenu du départ prochain de l'encadrant (e) de ce service.

Interrogée par la CGT Finances Publiques, la médecin de prévention présente à cette instance, sans trahir le secret médical, a confirmé une dégradation des conditions de travail dans ce service

La CGT Finances Publiques a souligné qu'il ne s'agissait pas visiblement d'une mesure prise par la direction puisque l'encadrant (e) en question part « à sa demande ». Que se serait-il produit si l'encadrant(e) n'avait pas fait le choix de partir ?

Affectés par la clôture sans réponse de leur fiche de signalement, les 5 agents ont tenu à manifester leur incompréhension en transmettant une lettre lue en séance à la directrice départementale des Finances Publiques. En réponse, la directrice a indiqué qu'elle proposerait de les recevoir.

La CGT Finances Publiques de la Somme demeure attentive à toute situation de nature à dégrader les conditions de travail et la santé des agents : elle intervient notamment tout au long de l'année auprès de la direction pour les signaler et demander à ce qu'il y soit mis fin à ces situations : elle intervient ainsi pour tout comportement managérial inapproprié qui serait avéré.

La CGT Finances Publiques aide, conseille et assiste et défend également tout encadrant qui se trouverait mis en cause de manière infondée pour le garantir dans ses droits.

Plus largement, la CGT Finances Publiques constate la multiplication des comportements managériaux inappropriés : ne serait-ce pas le modèle managérial de la DGFIP qui serait en cause ?

Programmation de visites de services par la formation spécialisée (pour avis) :

Après concertation de l'ensemble des organisations syndicales, il a été convenu, à l'unanimité, de la visite des services suivants le 9 septembre prochain

site d'Abbeville : SIP et SPF-E.

Informations diverses

Compte tenu de la mutation d'un agent du service courrier, la CGT Finances Publiques a demandé à la direction si son remplacement était envisagé.

La direction a confirmé qu'elle s'orientait vers un remplacement plutôt qu'une restructuration.

Les élus CGT présents.

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Nicolas Plouard (Titulaire)



LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

[Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !](#)